LE FIGARO.fr
télé avec TV

Le producteur de télévision Gérard Louvin accusé de complicité d'inceste par son neveu

Par Sarah Lecoeuvre AFP agence
Mis à jour le 25/01/2021 à 15:08
Publié le 25/01/2021 à 09:07

À 48 ans, et après la parution du livre choc de Camille Kouchner, un certain Olivier A. a déposé une plainte contre son oncle et le mari de celui-ci, Daniel Moyne.

Le livre de Camille Kouchner l'a convaincu de saisir la justice. Selon les informations du *Monde* , Olivier A., le neveu du producteur de télévision Gérard Louvin, a porté plainte début janvier accusant son oncle, le producteur de télévision Gérard Louvin, d'avoir «*favorisé*» des viols incestueux commis sur lui par son mari, le producteur Daniel Moyne, dans les années 1980. Ce dernier est accusé de «*viol par ascendant sur mineur de 15 ans*» tandis que Gérard Louvin pour «*complicité*» de ces faits.

Dans la plainte que *Le Monde* a pu consulter, le plaignant aujourd'hui âgé de 48 ans relate des viols subis dès l'âge de 10 ans et «*dit avoir été victime de nombreux actes d'agression sexuelle qui se sont aggravés jusqu'à l'âge de 14 ans*». Il raconte aussi avoir été, «*dans un premiers temps, victime de caresses et de masturbations*», puis *«d'abus plus graves»* avec la *«pratique de fellations sur la personne de Daniel Moyne*».

«Ces calomnies sont le fruit d'un ignoble chantage»

Me Christophe Ayela et Céline Bekerman, avocats de Gérard Louvin et Daniel Moyne

Interrogé par nos confrères du quotidien, Gérard Louvin nie ces allégations et dénonce «*une histoire d'argent*». Dans un communiqué commun transmis à l'AFP, les avocats des producteurs, **Me Christophe Ayela** et Céline Bekerman, dénoncent des *«accusations mensongères*». «*Ces calomnies sont le fruit d'un ignoble chantage portant sur la somme extravagante de 750.000 euros dont ils sont victimes depuis plusieurs semaines et auquel ils ont légitimement refusé de céder*», ajoutent-ils. Ils assurent avoir la preuve qu'Olivier A. est «*manipulé*»: un document manuscrit signé par le plaignant dans lequel celui-ci demanderait de l'argent sous menace de révélations. Les avocats estiment que Gérard Louvin et Daniel Moyne sont «*salis et jetés en pâture aux médias alors même qu'ils avaient déjà été blanchis par la justice*» lors de la précédente enquête. «*Ces accusations mensongères ne resteront pas impunies»,* ajoutent-ils, promettant que «*l'innocence de leurs clients sera établie*».

Une enquête en 2014

Le plaignant avait été entendu en 2014 dans le cadre d'une enquête ouverte initialement «*à la suite d'un signalement concernant le fils adoptif*» du couple, selon *Le Monde*. À l'occasion de cette audition, Olivier A. avait décidé de «*crever l'abcès*» et de relater les faits, selon le quotidien. Le couple avait été entendu sur ces accusations par les policiers fin 2015, mais l'enquête était finalement classée sans suite «*le 5 septembre 2016 du fait de l'acquisition de la prescription de l'action publique*», a confirmé le parquet de Paris.

Gérard Louvin, 74 ans, est connu pour avoir produit dès les années 1980 «Sacrée Soirée», présentée par Jean-Pierre Foucault, «Ciel, mon mardi!» avec Christophe Dechavanne, «Intervilles» et «Sans aucun doute» avec Julien Courbet. Il a aussi été aux commandes de téléréalités comme «Greg le millionaire» et «L'île de la tentation» sur TF1, directeur de la «Star Academy» sur la même chaîne (saison 4 avec Gregory Lemarchal) puis chroniqueur dans «Touche pas à mon poste» aux côtés de Cyril Hanouna sur C8.

Paru le 7 janvier 2021, *La Familia grande* , dans lequel Camille Kouchner brise le silence sur l'inceste de son beau-père Olivier Duhamel sur son frère, a eu un echo retentissant en France, déclenchant une vague de témoignages sur les réseaux sociaux à travers le hashtag MeTooInceste.